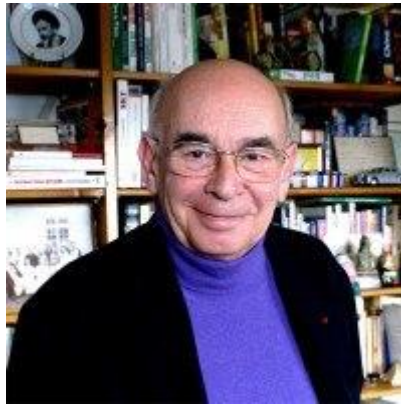


Article de Thierry Desjardins, adjoint du directeur général du Figaro.



"Le Concubin ridicule"

On pensait qu'après la fameuse « affaire du tweet » Valérie Trierweiler avait compris qu'il valait mieux qu'elle disparaisse du devant de la scène et qu'elle se contente de son rôle (muet) de potiche installée sur une cheminée au fond du décor.

On avait d'ailleurs voulu croire que le chef de l'Etat, chef des armées et garant de nos institutions, avait su, pour une fois, faire preuve d'un minimum d'autorité en lui rappelant, un peu sèchement, que, de nos jours, les épouses et concubines des empereurs devaient se cloîtrer dans un silence souriant de bon aloi.

Eh bien, on s'était trompé.

La maîtresse officielle de François Hollande vient, coup sur coup, de déclarer publiquement qu'elle se faisait déjà une joie à l'idée d'être le témoin d'un des premiers mariages homosexuels célébrés en France, de recevoir une délégation d'adversaires de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et d'entamer une procédure judiciaire contre les auteurs d'un livre la concernant.

Cela fait beaucoup.

Le « mariage pour tous » est un problème délicat qui divise les Français, lesquels se demandent, en outre, s'il était vraiment nécessaire et urgent de vouloir ainsi chambouler toute notre société alors que d'autres problèmes semblent infiniment plus importants.

On a d'ailleurs l'impression que François Hollande lui-même, après avoir déjà renvoyé aux calendes grecques le droit de vote des étrangers, a compris qu'il marchait sur des œufs en voulant ainsi faire un petit plaisir à un lobby typiquement parisien.

Valérie Trierweiler qui, il est vrai, n'incarne évidemment pas l'exemple de la famille modèle, n'avait évidemment pas à faire connaître publiquement son avis sur cette question.

Georges Brassens avait écrit une jolie chanson sur « Les emmerdantes, les emmerdeuses et les emmerderesses ». La concubine réussit à faire partie des trois catégories.

Et maintenant elle poursuit en justice, devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, deux journalistes, Christophe Jakubyszyn, chef du service politique de TF1, et Alix Bouilhaguet, du service politique de France 2, qui ont écrit un livre sur elle, intitulé « La Frondeuse ».

Elle leur demande 80'000€ pour « diffamation et atteinte à la vie privée »

Ce procès va, évidemment, relancer les ventes de ce livre mais il va surtout ridiculiser la plaignante qui se prétend journaliste elle-même et qui n'a toujours pas compris que tous ceux

qui s'attaquent à des journalistes le payent toujours très cher, même si le tribunal leur donne raison.

Mais là, l'affaire risque fort de basculer dans le scandale d'Etat.

La « garce » (comme on l'appelle désormais, paraît-il, à l'Elysée et rue Solferino) a réussi, en effet, à obtenir que son "compagnon" et "un copain" de son compagnon envoient des lettres au président du tribunal pour témoigner en sa faveur et surtout contre les deux auteurs du bouquin.

Or, le "compagnon" en question n'est autre que le président de la République « garant de l'indépendance de la justice » et le "copain" n'est autre que Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur.

Comment l'un et l'autre n'ont-ils pas compris que leurs démarches auprès du président du tribunal ne pouvaient être considérées par l'opinion publique que comme une pression intolérable sur la justice et, de plus totalement ridicule, dans cette affaire dérisoire où, pour l'essentiel, la concubine du chef de l'Etat reproche à deux journalistes, honorablement connus, d'avoir révélé qu'elle avait été, jadis, la maîtresse d'un semi-ténor de la droite, Patrick Devedjian.

Ce qui est grave dans tout cela ce n'est pas que, sous ses allures de fausse grande bourgeoise, Valérie Trierweiler ne soit qu'une petite peste mais que le chef de l'Etat qui est déjà incapable de tenir son gouvernement et sa majorité, se laisse mener par le bout du nez par sa « poule ». Non seulement il accepte qu'elle mette son grain de sel dans les dossiers de l'État mais il va jusqu'à violer lui-même la sacro-sainte séparation des pouvoirs en intervenant personnellement dans un procès en diffamation.

Le président « normal » devient... « le concubin ridicule ».

Montebourg ne trouvait qu'un seul défaut à Ségolène Royal, « son compagnon ».

Maintenant, on peut se demander si le "compagnon" en question n'a pas, lui aussi, un défaut rédhibitoire... sa compagne.

